

465, boulevard Hébert-Nord
Edmundston, N.-B. E3V 0E9

506-501-3014

www.jodin.ca

Les Résidences Jodin Inc.

**GUIDE POUR LE RÉSIDENT
ET SA FAMILLE
OU SON REPRÉSENTANT**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
MOT DE BIENVENUE	6
PRINCIPES DIRECTEURS	7
Mission	7
Vision	7
Valeurs	7
Respect	7
Intégrité	7
Humanisme	7
Excellence	8
GESTION DE LA QUALITÉ DES SOINS	8
PROCÉDURES D'ADMISSION	8
Représentant du résident	8
Admission	8
HÉBERGEMENT	9
Chambres	9
Cuisine et salles à manger	9
Salons et salle multifonctionnelle	9
Parcs	10
Fumoir	10
SERVICES OFFERTS	10
Soins infirmiers	10
Soins médicaux	11
Pharmacie/médicaments	11
Soins des pieds	12
Audiologie	12
Denturologie / Dentiste	12
Coiffure	13
Programme extra-mural	13
Réadaptation	14
Repas et collations	14
Services des activités	15
Soins spirituels et accompagnement	16
Bénévolat	16

Buanderie	16
Entretien ménager et Maintenance.....	17
Divertissements/Communication	17
FOURNITURES DE SOINS / PRODUITS D'HYGIÈNE	18
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	18
Cloche d'appel	18
Système d'alarme	18
Exercice en cas d'incendie	18
Objets de valeur et biens personnels.....	19
Appareils électriques	19
Articles dangereux.....	19
Décoration murale.....	Error! Bookmark not defined.
Chaussures	19
Contentions physiques	20
Boissons alcoolisées et cannabis	20
Aliment provenant de l'extérieur.....	20
Vaccins.....	20
Violence et abus	20
SORTIES	20
Sortie extérieure	20
Congé temporaire	20
Rendez-vous ou sortie sociale	21
Transfert ou rendez-vous à l'hôpital	21
Départ.....	21
FACTURATION.....	21
AUTRES INFORMATIONS	21
Heures de visite.....	21
Vêtements.....	22
Élections	22
Courrier.....	22
Stationnement	22
Procuration/Testament	22
Dons	22
COMMUNICATION.....	22
Communication interne avec l'infirmière immatriculée, la Direction et les Services financiers ..	23

Formulaire de commentaire	23
Conseil des résidents et familles	23
DROITS, LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES RÉSIDENTS	24
DÉFENSEUR DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK	24
CONCLUSION	24
ANNEXE A – FOURNITURES DE SOINS COMPRIS DANS LE TAUX JOURNALIER.....	25

MOT DE BIENVENUE

Bienvenue chez *Les Résidences Jodin Inc.*,

Ce document a pour but de vous renseigner, vous et votre famille, sur les services offerts au foyer de soins.

Nous sommes conscients que lors de votre admission, vous vivez des changements importants qui demandent de nombreux ajustements et adaptations. Étant donné la quantité d'informations à communiquer, nous avons pensé vous offrir ce document à votre arrivée dans votre nouvelle demeure. Il pourra vous servir de point de référence tout au long de votre séjour parmi nous.

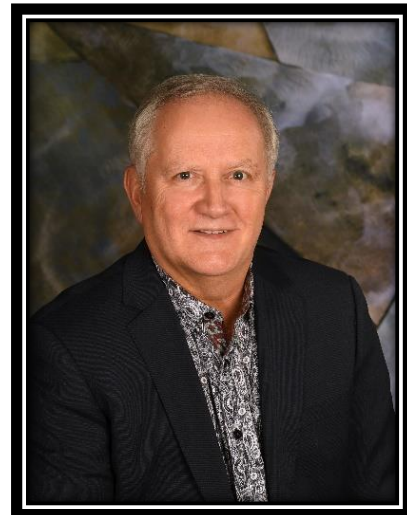
Nous souhaitons que toute la famille soit mise au courant de son contenu pour faciliter les relations entre vous, la Direction, le personnel et votre famille.

Les Résidences Jodin Inc. s'engage à vous offrir des soins et des services de qualité, sécuritaires, avec humanisme, respect et compassion dans le but de répondre à vos besoins. Votre famille et vos proches sont les bienvenus et leur présence aux différentes activités est encouragée.

Votre satisfaction, ainsi que celle de votre famille et/ou vos proches, est importante pour nous. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet des soins ou des services ou sur vos droits et responsabilités, il est très important d'en faire part à l'infirmière immatriculée dès que possible afin que nous puissions vous donner l'information, dans les meilleurs délais.



Amélie Deschênes
Directrice générale



Guy Voyer
Président du Conseil d'administration

PRINCIPES DIRECTEURS

Mission

Les Résidences Jodin Inc. a pour mission d'offrir des soins et des services de qualité centrés sur les résidents et leurs proches, par l'entremise d'équipes compétentes et engagées, en collaboration avec leurs partenaires et la communauté.

Vision

Être un chef de file dans la prestation de soins et de services de longue durée à la communauté.

Valeurs

Nos valeurs organisationnelles orientent nos actions ainsi que notre manière d'être et d'agir au quotidien :

Respect

Le respect est le sentiment de considération qui mène à traiter avec égard les résidents et leurs proches ainsi que les collègues. Le respect est au cœur de la philosophie de *Les Résidences Jodin Inc.* et constitue une culture vivante qui se traduit par des gestes concrets.

- Toute personne respecte les orientations, les cadres de référence, les politiques et procédures ainsi que les directives de l'organisation et est imputable de ses actions et de ses décisions.

Intégrité

L'intégrité signifie être honnête, transparent, authentique, juste et équitable dans le cadre de ses relations, ses actions et ses décisions.

- Par le biais de la transparence, l'organisation valorise la communication d'une information de qualité, complète, accessible et compréhensible.
- Par souci d'équité, l'adaptation et la distribution juste des ressources disponibles se font avec souplesse et cohérence en fonction des besoins individuels et collectifs.

Humanisme

L'humanisme désigne tout mouvement de pensée qui place la personne au centre des interventions en ayant pour objectif son respect, son épanouissement et son bien-être. L'humanisme considère la personne dans sa globalité, tant sur le plan physique, psychologique, social et spirituel.

- Nous reconnaissons que toute personne est unique dans sa diversité et mérite d'être traitée avec dignité, bienveillance et compassion.

- Nous encourageons chaque personne à participer activement aux décisions qui la concernent.
- Nous faisons des efforts continus pour établir des communications ouvertes et franches afin de donner un sens à nos actions.

Excellence

L'excellence englobe l'amélioration continue de la qualité des services, le leadership, l'imputabilité, l'engagement, l'atteinte des résultats, le travail d'équipe et la collaboration.

- Toute personne fait preuve de rigueur et de professionnalisme afin d'assurer des soins et services sécuritaires et de qualité.

GESTION DE LA QUALITÉ DES SOINS

Notre résidence est soumise à une inspection annuelle du ministère du Développement social afin de pouvoir continuer à opérer. De plus, la Direction des soins infirmiers a mis sur pied un programme d'évaluation de la qualité des soins dans toutes les maisonnées.

PROCÉDURES D'ADMISSION

Représentant du résident

- Vous devez choisir deux (2) représentants parmi vos proches. Ces personnes peuvent avoir ou non des liens de parenté avec vous. Il est souhaitable qu'au moins un des représentants demeure dans la région.
- La résidence communiquera toutes informations nécessaires à votre représentant, habituellement la première personne nommée. Celle-ci s'engage par la suite à transmettre l'information reçue aux autres membres de la famille, si elle le juge nécessaire.
- Veuillez communiquer à l'infirmière immatriculée tout changement relié aux informations (adresse, numéros de téléphone, etc.) de vos représentants ou si ceux-ci quittent la région pour une certaine période.

Admission

- L'infirmière immatriculée remplira avec vous et votre représentant un questionnaire d'admission dans le but de nous aider à mieux vous connaître et répondre à vos besoins.
- Vous et/ou votre représentant devrez rencontrer la Coordonnatrice des services financiers pour discuter de l'évaluation financière et des coûts reliés à la résidence ainsi que les méthodes de paiement. On vous demandera de remplir et de signer les

formulaire appropriés afin de respecter et de suivre les règlements de paiement entendus.

- Un formulaire sera rempli et placé à votre dossier concernant les articles personnels (rasoir, radio, etc.) apportés à la résidence lors de votre admission.
- Pour des raisons sécuritaires, tout équipement ou ameublement doit être autorisé par la Direction des soins infirmiers **avant** d'être apporté dans votre chambre.

HÉBERGEMENT

Chambres

- La résidence compte 180 lits, soit 144 chambres privées et 36 chambres semi-privées.
- Vous pouvez aménager votre chambre selon vos préférences dans la mesure où la sécurité est respectée et que cela ne nuit pas au travail des employés qui prennent soin de vous.
- La Direction des soins infirmiers se réserve le droit d'effectuer des transferts de chambres si nécessaire.
- Si vous désirez une chambre spécifique, vous pouvez en faire la demande auprès de la Directrice adjointe des soins infirmiers et votre nom sera placé sur une liste d'attente.

Cuisine et salles à manger

- Tous les repas sont préparés à la cuisine centrale et sont ensuite acheminés dans les différentes maisonnées.
- Les membres de votre famille peuvent vous accompagner lors des repas, mais doivent respecter les consignes alimentaires convenues à votre plan de soins.
- Chaque salle à manger est munie d'une cuisinette qui peut être utilisée à votre guise pour des activités spéciales avec les membres de votre famille. Vous devez vous référer à l'infirmière immatriculée de la maisonnée pour avoir les clés d'accès.

Salons et salle multifonctionnelle

- La salle multifonctionnelle située à l'entrée de la résidence ainsi que les salons dans chacune des maisonnées sont à votre disposition. Si vous désirez en faire la réservation pour des occasions spéciales ou toutes autres rencontres, vous devez en faire la demande, au préalable 48 heures à l'avance, à la Réception en personne ou par téléphone au 506-501-3014.

Heures d'ouverture de la Réception

8 h à 16 h – lundi au vendredi

9 h à 17 h – samedi et dimanche

Parcs

- Des parcs extérieurs sont à votre disposition. Vous pouvez y accéder en demandant une carte d'accès auprès d'un membre du personnel.
- Une télécommande qui ouvre la porte de l'entrée principale ainsi que la porte du jardin extérieur est disponible sur demande pour tous les résidents pouvant se déplacer seuls avec leur fauteuil motorisé.

Fumoir

- Les fumoirs sont localisés dans les maisonnées Des Champs (B1) et Du Sommet (B2).
- Tous les visiteurs doivent se rendre fumer à l'extérieur en respectant une distance de 9 mètres des portes et fenêtres de la résidence.

SERVICES OFFERTS

Soins infirmiers



- Une équipe de soins, sous la supervision de la Directrice des soins infirmiers et de la Directrice adjointe des soins infirmiers, est formée d'infirmières immatriculées, d'infirmières auxiliaires et de préposés aux résidents.
- L'équipe est à votre service 24 heures par jour et assure des soins individualisés selon vos besoins.
- Un plan de soins personnalisé basé sur vos besoins est tenu à jour afin de guider le personnel soignant dans les soins qui vous sont prodigués.
- Suite à l'admission, vous et votre représentant serez convoqués à une rencontre multidisciplinaire dans le but de discuter de vos besoins en matière de santé. Ce comité est composé d'une infirmière immatriculée, de la Gestionnaire du secteur des activités, du médecin traitant, de la diététiste, d'un employé du service de Réadaptation ainsi que de la Directrice adjointe des soins infirmiers.



Josée Grondin
Directrice des soins infirmiers



Mindy Sirois
Directrice adjointe des soins infirmiers

Soins médicaux



- Les services médicaux sont assurés par une équipe de médecins ayant un contrat de service avec le foyer de soins.
- La visite médicale est faite deux fois par semaine, soit le mardi et le vendredi. De plus, un médecin est en appel 24 heures par jour, 7 jours par semaine au besoin.

Pharmacie/médicaments



- La résidence travaille en étroite collaboration avec les pharmaciens responsables de la préparation des médicaments.
- Lors de votre admission, vous devez remettre à l'infirmière immatriculée toute médication personnelle afin que celle-ci puisse obtenir les ordonnances nécessaires du médecin.
- Vous ne pouvez garder aucun médicament dans votre chambre, à moins d'avis contraire du médecin. Si l'autorisation est obtenue, vous devez respecter les directives relatives à l'entreposage des médicaments, sinon ce privilège vous sera retiré.
- Votre famille ne doit pas apporter de médicaments incluant les produits naturels et le cannabis sous toutes ses formes. Une prescription médicale est requise.

Soins des pieds



- Les soins de pieds plus complexes sont assurés par une personne spécialisée dans les soins de pieds. Pour avoir accès à ce service, vous devez en faire la demande à l’infirmière immatriculée et les frais engagés par ce service spécialisé vous seront facturés par le biais de la facturation mensuelle.

Coût : 40 \$

Audiologie



- Dès votre admission, vous pourrez sur demande être dirigé sans frais vers le service d’audiologie. **Si vous désirez ne pas bénéficier de ce service**, s’il vous plaît en aviser votre infirmière immatriculée dès l’admission. Les audiologistes de l’Hôpital régional d’Edmundston s’engagent à favoriser votre bien-être en vous donnant la possibilité de faire évaluer votre audition au moyen d’un audiogramme, et ce, directement au foyer de soins. Cet examen permettra à l’audiologiste d’évaluer la nécessité d’appareils auditifs ou de faire des recommandations pour tout autre problème en lien avec votre audition.
- C’est grâce à la collaboration des cliniques *Entendre + Hearing* et le *Centre de Santé Auditive Francisca Morneault*, tous deux d’Edmundston, qu’il est maintenant possible pour vous d’obtenir des appareils auditifs sans déplacement à l’extérieur. Les deux cliniques se déplacent une fois par mois afin d’effectuer une première évaluation des nouveaux résidents qui ont été dirigés par l’audiologiste de l’hôpital et d’assurer les suivis pour les résidents qui étaient déjà suivis par ceux-ci avant l’admission.
- Si le service engendre certains frais non couverts, vous ou votre représentant en serez avisé avant d’engager ces frais. Noter que les frais de piles pour les appareils sont à votre charge.

Denturologie / Dentiste



- Sans déplacement à l’extérieur, il est possible pour vous de bénéficier des services de denturologie (confection, réparation et ajustement de dentier) et de dentisterie. Lorsque vous désirez l’un ou l’autre de ces services, vous devez en faire la demande à la Réception à l’entrée du foyer de soins ou en téléphonant au 1-506-501-3014.

Coiffure



- Une coiffeuse est à votre service une fois par semaine. Pour bénéficier du service, vous devez en aviser l'infirmière immatriculée afin que votre nom soit remis à la coiffeuse et que vos rendez-vous soient planifiés selon votre convenance.
- Les coûts de la coiffeuse sont à votre charge par le biais de la facturation mensuelle.

Liste de prix

SERVICES	PRIX
Mise en plis	18 \$
Coupe et mise en plis	25 \$
Coupe seulement (femme)	18 \$
Coupe seulement (homme)	16 \$
Permanente	55 \$
Permanente et coupe	60 \$
Teinture avec mise en plis	35 \$
Teinture, coupe et mise en plis	55 \$
Teinture fournie par la résidente/famille et mise en plis	35 \$
Teinture fournie par la résidente/famille, coupe et mise en plis	42 \$

Programme extra-mural



- Lorsque vous présentez une condition de santé nécessitant l'intervention d'un professionnel de la santé autre que ceux qui travaillent au foyer de soins, une demande sera acheminée au programme afin que vous soyez évalué le plus tôt possible.
- Prendre note que le temps d'attente pour les évaluations et les équipements adaptés (fauteuil roulant, matelas spéciaux, etc.) peut varier selon la disponibilité du personnel du Programme extra-mural.

Réadaptation



- En collaboration avec les ergothérapeutes et physiothérapeutes du Programme extra-mural, le personnel en réadaptation assure une évaluation de vos besoins individuels. Ils appliquent les programmes d'exercices suggérés afin de maintenir votre autonomie.
- Mesdames Anik Cyr et Brenda Lavoie sont les personnes responsables de la réadaptation au foyer de soins.



Anik Cyr



Brenda Lavoie

Repas et collations



- Les heures de repas sont :
 - Déjeuner 7 h 30
 - Dîner 11 h 30
 - Souper 16 h 30
- Un service de déjeuner au lit vous est offert. Vous avez le choix d'aller à la salle à manger ou de demeurer à votre chambre. À votre admission, l'infirmière immatriculée vous demandera votre préférence. Pour le dîner et le souper, tous les repas sont servis à la salle à manger.
- Une collation est servie aux chambres en après-midi et en soirée. Une variété d'aliments et de boissons sont à votre disposition.
- Lors de votre admission, nos diététistes vous rencontrent afin d'évaluer votre diète et de prendre en considération vos préférences alimentaires.



Pascale Francoeur-Pelletier, Dt. P.
Directrice des services de soutien



Karine Soucy
Diététiste

Secteur des activités



- Notre Gestionnaire du secteur des activités et les coordinatrices aux activités évaluent, planifient, organisent et dirigent des programmes d'activités à caractère artisanal, éducatif, social, physique, thérapeutique et spirituel. Ces activités vous permettent de vous divertir et de créer des liens afin de rendre votre séjour des plus agréables.



Amélie Frenette
Gestionnaire du secteur des activités

- Les familles, parents et amis sont également invités à accompagner les résidents à toutes les activités offertes.
- Une programmation mensuelle est affichée près de la salle des activités de chaque maisonnée et distribuée à tous les résidents. Des copies sont également disponibles devant les ascenseurs du rez-de-chaussée.

Service de musicothérapie



- La musicothérapie est une discipline favorisant le bien-être de tous. Elle peut soulager la douleur et aider à la gestion du stress. Le foyer offre des sessions en petits groupes de résidents de façon aléatoire. Vous pouvez bénéficier de séances individuelles qui seront à vos frais. Si vous désirez ce service externe, vous devez prendre rendez-vous avec Madame Nokomi Ouellet en téléphonant au 1-506-733-2649.

Soins spirituels et accompagnement



- Un service de soins spirituels est à votre disposition.
- Un aumônier, assisté d'agents de pastorale, célèbre une messe chaque vendredi (habituellement) à 14 h à la salle multifonctionnelle.
- Une agente de soins spirituels est aussi disponible pour l'accompagnement en fin de vie.
- Toutes vos croyances, qu'elles soient de nature religieuse ou spirituelle, sont respectées.

Bénévolat



- Notre groupe de bénévoles, les « *Porte-Bonheurs* », est composé d'une vingtaine de personnes des communautés environnantes qui, par leur présence, leur geste et leur parole, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.
- Une invitation est lancée aux membres de votre famille ainsi qu'à vos amis qui auraient quelques heures de leur temps à consacrer au bien-être de nos résidents. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la Gestionnaire du secteur des activités au 1-506-501-3042.

Buanderie



- Le service de Buanderie vous est fourni gratuitement. Cependant, vous devez défrayer 0,10 \$ plus taxe par étiquette pour l'identification de vos vêtements, qui se fait par le personnel de la Buanderie. Vos vêtements seront envoyés au lavage et seront distribués à votre chambre par la suite.
- Nous vous conseillons **d'éviter l'achat de vêtements en lainage ou non lavables**, car ils risquent d'être abîmés accidentellement. Si vous désirez acheter de tels vêtements, nous vous demanderons d'en assurer l'entretien. Le nettoyage à sec est aussi à vos frais.
- Les services de réparation et d'adaptation des vêtements ne sont pas offerts. Si ces services deviennent nécessaires, vous ou votre représentant êtes responsable de faire les démarches nécessaires auprès d'un service externe et d'en défrayer les coûts.

Entretien ménager et Maintenance



- Le personnel de l'Entretien ménager contribue largement à créer un environnement salubre, propre et agréable pour vous. Votre salle de bain sera nettoyée tous les jours et votre chambre, une fois par semaine.
- Le personnel de la Maintenance voit à ce que l'équipement, la machinerie ainsi que les terrains de la résidence soient bien entretenus afin d'assurer la sécurité de tous.



Kenny Albert
Chef des services de soutien

Divertissements/Communication

- Les services suivants sont disponibles à votre demande auprès de la Coordonnatrice des services financiers et seront facturés mensuellement au coût suivant :



- **Télévision (20 \$ / mois)**

- Chaque chambre est munie d'un téléviseur.



- **Téléphone (20 \$ / mois)**

- Vous êtes responsable d'apporter votre propre téléphone.
- Pour effectuer des appels à partir de votre chambre, vous devez composer le 9, l'indicatif régional suivi du numéro de téléphone (9-506-XXX-XXXX).
- Les appels interurbains sont inclus dans le tarif mensuel.



- **Internet (10 \$ / mois)**

- Vous êtes responsable d'apporter votre propre ordinateur.

FOURNITURES DE SOINS / PRODUITS D'HYGIÈNE

Vous bénéficiez sans frais des articles énumérés à l'**Annexe A** (voir page 25).

Si vous désirez un autre produit ou avoir un produit en plus grande quantité que celui fourni gratuitement par la résidence, vous devez en défrayer les coûts.

De plus, en vous adressant à l'infirmière immatriculée, les articles suivants peuvent être disponibles dans notre Boutique. Cependant, vous devez en défrayer les coûts :

Antisudorifique (déodorant)	Lotion avant rasage
Brosse à cheveux	Lotion après rasage
Brosse à dents et/ou dentiers	Peigne

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Cloche d'appel

- Les cloches d'appel sont placées près de votre lit et dans la salle de bain. N'hésitez pas à vous en servir si vous avez besoin d'aide.
- Des boutons d'appel sont à votre disposition à l'entrée de chaque maisonnée sous le téléviseur. Lorsque vous ou votre famille avez besoin de communiquer avec un membre du personnel et qu'il n'y a personne au poste infirmier, vous n'avez qu'à appuyer sur le bouton, qui dirigera votre appel sur le téléphone sans fil de l'infirmière immatriculée ou de l'infirmière auxiliaire responsable de la maisonnée.

Système d'alarme

- Toutes les portes sont munies d'un système de sécurité contrôlé par un code d'accès.
- Les résidents en danger d'errance qui peuvent circuler possèdent un bracelet « *wonder-guard* » qui sonne lorsqu'ils s'approchent de la sortie des maisonnées ainsi que des portes de sortie.
- La porte d'entrée principale se verrouille automatiquement à 21 h (9 h pm). Après 21 h, les visiteurs doivent sonner pour qu'un employé vienne leur ouvrir.
- Lors du déclenchement d'une alarme incendie, tous les dispositifs de verrouillage sont automatiquement inactivés et toutes les portes peuvent s'ouvrir sans code.

Exercice en cas d'incendie

- Des pratiques pour le personnel sont faites régulièrement afin de familiariser toute l'équipe avec les mesures d'urgence en cas de feu.

- L'alarme est habituellement déclenchée pour ces pratiques. Lorsque l'alarme sonne, vous devez demeurer dans votre chambre ou dans le local où vous êtes et attendre les directives des employés. Soyez assuré que ceux-ci veillent à votre sécurité.

Objets de valeur et biens personnels

- Dans la mesure du possible, nous vous demandons de ne pas apporter d'objet de valeur. Si vous désirez tout de même en apporter, une liste des biens de valeur est dressée à votre admission et placée à votre dossier.
- Chaque chambre est munie d'une petite armoire qui peut être verrouillée. Les clés sont gardées par le personnel des soins et peuvent vous être remises à votre demande. En cas de perte, une nouvelle clé vous sera remise au coût de 5 \$.
- *Les Résidences Jodin Inc.* se libère de toute responsabilité en cas de perte ou de dommage aux objets de valeurs identifiés comme suit, et ce, sans s'y limiter :

❖ Pendentif / Bijou	❖ Montre	❖ Tablette électronique	❖ Oreillers
❖ Bague / Jonc	❖ Montre intelligente	❖ Valise	❖ Prothèse (dentier)
❖ Bracelet	❖ Téléphone / Cellulaire	❖ Lunettes	❖ Appareil auditif
❖ Boucles d'oreilles	❖ Ordinateur	❖ Couverture	❖ Autres

Appareils électriques

- Aucun appareil électrique, autre que la télévision et la radio, n'est autorisé dans les chambres. Les appareils électriques tels que bouilloire, grille-pain, réfrigérateur, fer à repasser, etc., ne sont pas autorisés dans les chambres.
- Si vous désirez qu'un autre appareil électrique soit installé dans votre chambre, tel qu'un ventilateur, vous devez en discuter avec l'infirmière immatriculée. Si autorisés, les appareils devront être inspectés par un employé de la Maintenance avant l'installation.

Articles dangereux

- La possession d'articles ou produits susceptibles d'infliger des blessures tels que des couteaux, ciseaux, objets pointus, etc., est interdite.

Souvenir/Cadre photo

- Afin de vous permettre d'afficher vos souvenirs et vos photos, un babillard est à votre disposition. Vous pourrez également utiliser la table de chevet pour y déposer vos précieuses images. Veuillez noter **qu'il n'est pas permis** d'afficher quoi que ce soit sur les murs de votre chambre, et ce, afin d'offrir un environnement plus sécuritaire et mieux adapté.

Chaussures

- Afin de prévenir les chutes, toutes chaussures ou pantoufles doivent avoir des semelles antidérapantes.

Contentions physiques

- Nous visons à diminuer le plus possible l'utilisation de contentions physiques. Celles-ci seront utilisées seulement en cas de nécessité. Des mesures alternatives, telles que des tapis de chutes, l'abaissement du lit au plus bas niveau, les alarmes de lit, etc., seront proposées afin d'éviter l'utilisation de contentions physiques.

Boissons alcoolisées et cannabis

- L'abus de boissons alcoolisées n'est pas toléré au foyer de soins.
- Vous devez avoir l'autorisation du médecin pour consommer toute quantité de tabac, d'alcool ou de cannabis régulièrement. Pour des raisons de sécurité, tout tabac, alcool ou cannabis, sera gardé dans la pharmacie et vous êtes responsable d'en assurer les coûts.

Aliment provenant de l'extérieur

- Si un proche vous apporte des aliments ou un repas, celui-ci doit en informer le personnel des soins. Assurez-vous de bien identifier vos contenants.

Vaccins

- Le vaccin contre la grippe vous est offert tous les ans. On vous encourage fortement à prendre ce vaccin. On demande aux familles de ne pas vous visiter s'ils manifestent des symptômes grippaux ou toutes autres infections.
- Vous pouvez aussi demander à votre médecin le vaccin contre la pneumonie.

Violence et abus

- Aucune forme de violence ou d'abus ne sera tolérée au foyer de soins. Advenant le non-respect de cette directive, vous serez rencontré et certaines mesures pourront être prises.

SORTIES

Sortie extérieure

- Vous avez le droit de faire des sorties à l'extérieur du foyer de soins. Vous devez toutefois en discuter avec l'infirmière immatriculée au préalable afin de remplir un formulaire de sortie et qu'elle puisse vous remettre les médicaments dont vous aurez besoin si nécessaire.
- La Direction du foyer de soins se dégage de toute responsabilité lorsque vous êtes sorti hors du terrain du foyer de soins.

Congé temporaire

- Vous avez droit à trente (30) jours d'absence au cours d'une même année financière selon les directives administratives du ministère du Développement social. Ces jours de congé ne peuvent pas être reportés d'une année à l'autre.

- Encore une fois, la Direction du foyer de soins se dégage de toute responsabilité lorsque vous êtes sorti hors du terrain du foyer de soins.

Rendez-vous ou sortie sociale

- **Vous ou votre représentant êtes responsable** de faire les démarches nécessaires pour vous conduire et vous accompagner à vos rendez-vous externes (dentiste, optométriste, médecin, etc.) ou à toute autre activité sociale dans la communauté. Vous devez défrayer les coûts de transport.
- Le personnel fait tous les efforts possibles pour faciliter l'accompagnement lorsqu'il fixe les examens en situation non urgente. Le foyer de soins n'a aucune responsabilité envers les rendez-vous, sauf de s'assurer que l'accompagnateur soit avisé à temps.

Transfert ou rendez-vous à l'hôpital

- Lorsque le médecin juge nécessaire que vous soyez transféré à l'hôpital, votre représentant en est avisé le plus tôt possible et on lui demande de vous accompagner ou de se rendre à l'hôpital, selon les situations.
- Si vous vous rendez à l'hôpital pour un examen, traitement, consultation, admission, etc., il se peut qu'on vous demande de signer un consentement. Si vous êtes incapable de signer, l'infirmière immatriculée avisera votre représentant pour que celui-ci se présente pour signer les documents.

Départ

- Lors d'un départ, *Les Résidences Jodin Inc.* n'étant pas responsable des objets personnels des résidents (ex. : vêtements, articles personnels, ameublement, etc.), vous ou votre représentant disposez de **48 heures** pour libérer la chambre de tous vos objets personnels.

FACTURATION



- Toutes les factures doivent être payées dès la réception. L'intérêt prescrit par la Banque du Canada sera ajouté sur tout compte impayé après trente (30) jours de la facturation.
- Des démarches légales seront entreprises pour tout compte impayé.

AUTRES INFORMATIONS

Heures de visite

- Il n'y a pas d'heures restrictives face aux visites au foyer de soins. Vos proches sont invités à venir vous visiter lorsqu'ils le désirent.

Vêtements

- Votre représentant est responsable de vous fournir une quantité adéquate de vêtements pour suffire à vos besoins. Celui-ci est également responsable d'effectuer le tri de ceux-ci lorsque désuets ou lors des changements de saisons. Les cintres sont fournis par le foyer.

Élections

- Lors des élections fédérales, provinciales ou municipales, un bureau de scrutin est en service au foyer de soins. Vous pouvez ainsi exercer votre droit de vote sur place.

Courrier

- Votre courrier sera acheminé dans votre chambre. Vous pouvez aussi en envoyer, mais les timbres seront à votre charge.

Stationnement

- Un stationnement situé à l'avant du foyer est à la disposition de vos proches. Ceux-ci doivent respecter l'aire interdite à l'entrée principale, car celle-ci est réservée pour les véhicules d'urgence.

Procuration/Testament

- Nous vous recommandons vivement de vérifier si vous disposez d'une procuration en bonne et due forme. Si ce n'est pas le cas, il serait prudent d'envisager l'établissement d'une procuration dans les meilleurs délais. Dans les deux cas, bien vouloir en remettre une copie à la coordonnatrice des services financiers. Cette démarche permet d'anticiper toute situation imprévue et de garantir que vos intérêts puissent être représentés et protégés si nécessaire.
- Si votre testament n'est pas fait avant votre entrée à la résidence, nous vous suggérons fortement d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet. Il est important de noter que les membres du personnel ne sont pas autorisés à signer des documents légaux.

Dons

- Tous dons sont acceptés avec gratitude. Ces dons contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Un reçu aux fins d'impôt vous sera remis.

COMMUNICATION

Vous avez la liberté de faire valoir vos opinions, commentaires, suggestions ou préoccupations par l'entremise du processus suivant :

Communication interne avec l’infirmière immatriculée, la Direction et les Services financiers

- Pour toutes questions au niveau des soins ou des services financiers, veuillez communiquer avec l’employé responsable tel qu’identifié dans le tableau ci-dessous en suivant les étapes.

Pour les soins, en tout temps, l’infirmière immatriculée est la personne-ressource si vous avez des questions, commentaires, suggestions ou préoccupations.

INFIRMIÈRE IMMATRICULÉE ET DIRECTION			
ÉTAPE 1 INFIRMIÈRE IMMATRICULÉE		ÉTAPE 2 DIRECTRICE ADJOINTE DES SOINS INFIRMIERS	
A1-Beauséjour 506-501-3024	A2-La Vallée 506-501-3021	Madame Mindy Sirois 506-501-3041 adjdsi@jodin.ca	
B1-Des Champs 506-501-3025	B2-Du Sommet 506-501-3022		
C1-Du Jardin 506-501-3026	C2-Du Rocher 506-501-3023		
ÉTAPE 3 DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS		ÉTAPE 4 DIRECTRICE GÉNÉRALE	
Madame Josée Grondin 506-501-3039 dsi@jodin.ca		Madame Amélie Deschênes 506-501-3019 adjointe@jodin.ca	

SERVICES FINANCIERS			
ÉTAPE 1 COORDONNATRICE DES SERVICES FINANCIERS		ÉTAPE 2 DIRECTRICE DES FINANCES	
Madame Carole St-Onge 506-501-3018 recevables@jodin.ca		Madame Nadine Beaulieu 506-501-3028 finance@jodin.ca	

Formulaire de commentaires

- Des formulaires destinés à recueillir les commentaires sont mis à la disposition des résidents et des visiteurs à l’entrée principale. Une fois dûment remplis, ils doivent être déposés dans la boîte prévue à cet effet, également située à l’entrée principale.

Conseil des résidents et familles

- Ce conseil a pour objet de favoriser l’implication de nos résidents et de leur famille dans l’amélioration des services offerts par l’entremise de rencontres régulières où les suggestions sont fortement appréciées. Si vous ou un membre de votre famille désirez en faire partie, veuillez communiquer avec la Gestionnaire du secteur des activités en composant le 506-501-3042.

DROITS, LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES RÉSIDENTS

De par la mission du foyer de soins, les employés ainsi que les familles sont encouragés à agir comme défenseurs de vos droits. Ces droits incluent, sans toutefois s'y limiter, le droit à des soins et des services appropriés, à la dignité et à la bienfaisance, à l'autonomie, à l'équité, à l'information, à la confidentialité et au respect de la vie privée ainsi qu'à l'accompagnement durant les derniers moments de vie.

L'observation de vos droits favorise le maintien des libertés de la personne jusqu'aux derniers moments de votre vie.

Défenseur des aînés du Nouveau-Brunswick

Téléphone : 1-833-453-8653

Courriel : advocate-defenseur@gnb.ca

Site web : www.defenseur-nb-advocate.ca

CONCLUSION

Nous espérons que ces informations faciliteront votre adaptation dans votre nouveau milieu de vie.

Si vous avez des questions concernant les services offerts, la Direction demeure toujours disponible pour vous recevoir sur rendez-vous.



ANNEXE A – FOURNITURES DE SOINS COMPRISES DANS LE TAUX JOURNALIER

Abaisse-langue	Lavements « <i>Fleet</i> »
Adhésif pour dentiers	Lotion pour le corps
Aiguilles	Lubrifiants et gelée de pétrole
Alcool (à usage médical)	Masques pour nébuliseurs
Applicateurs à bout ouaté	Matériel pour douches vaginales
Bain (nettoyants et produits)	Matériel pour soins médicaux mineurs
Bandelettes (analyse du sang, urine)	Mouchoirs
Bassin (bain, vomissements, solution)	Nettoyants à dentiers
Bassins hygiéniques	Nettoyants pour la peau
Boules absorbantes	Pailles flexibles
Brassards de tensiomètre	Pansements (plateaux, <i>steri-strips</i>)
Cathéters (système de drainage, solution, plateaux)	Papier, autoclave
Ciseaux	Pincés chirurgicales jetables
Compresses chaudes et froides	Plateaux et solution à irrigation
Compte-gouttes pour médicaments	Préparations antiseptiques et désinfectantes
Contenant à dentiers	Produits d'hygiène féminine
Contenant pour l'élimination des objets pointus et tranchants	Produits jetables pour l'incontinence
Crèmes dermoprotectrices	Rasoirs jetables
Cuillères jetables	Ruban adhésif
Dispositifs pour le soulagement des points de pression	Savon pour les mains (grandeur standard) ou savon liquide pour les mains
Drainage par condom	Seringues
Eau stérile et distillée	Serviettes pour l'incontinence
Fournitures pour diabétiques	Shampooing
Fournitures pour l'hygiène buccale (dentifrice, rince-bouche, <i>toothlettes</i>)	Solutions salines
Fournitures pour le soin des ongles (coupe-ongles, limes, etc...)	Sondes rectales
Fournitures pour le soin des pieds	Tampons (alcool et glycérine)
Fournitures pour le soin des plaies	Thermomètres et fournitures
Fournitures pour le prélèvement (sang, etc...)	Tricots tubulaires/stockinette
Fournitures pour stomie	Trousses jetables pour lavement
Fournitures stériles	Urinoirs
Gants stériles et non stériles	Verres pour médicaments (papier et plastique)